



## Liberté, égalité *concurrency...*

Dans un domaine, celui des assurances, où le jargon technique semble spécialement conçu pour rester imperméable au quidam, surtout quand il est client-assuré, l'usage (ou mésusage) se charge d'installer de nombreux glissements sémantiques pour tromper toute tentative de compréhension.

C'est ainsi que des plateformes de « conseil », gérées par des intermédiaires qui ne sont ni des mutuelles ni des sociétés d'assurance, sont devenues « réseaux ».

Et alors que, sur d'autres réseaux, sociaux ceux-là, la liberté d'expression semble ne connaître aucune limite, tout avis sur les « faux réseaux », alias plateformes assurantielles, pourrait être sanctionné... au nom de la concurrence !

Peut-on dire et écrire, que ces plateformes n'ont aucune compétence pour se draper du label « conseil » ? Que détourner un patient d'un praticien vers un autre praticien ne relève pas du conseil, mais d'une mercantilisation des traitements médicaux ? Que ces plateformes aux noms ampoulés n'ont du réseau que sa connotation souterraine, occulte, manipulatrice et opposée à toute transparence ?

Les assurances Santé, toutes catégories confondues (mutuelles, sociétés d'assurance et instituts de prévoyance), se rachètent, se regroupent, se fusionnent, etc., et, progressivement, de gigantesques ensembles financiers s'installent et mettent, de facto, en échec toutes les règles de libre concurrence.

Ces groupements assurantiels s'illustrent, de plus en plus, par un discours démagogique, stigmatisant

les professionnels de santé. La liberté d'expression leur est garantie !

Mais que les professionnels de santé, à travers leurs institutions et syndicats, osent dire ce qu'ils pensent de ces manœuvres ! Qu'ils osent dénoncer la mainmise financière sur l'ensemble du système de santé français ! Qu'ils essaient de mettre en garde les praticiens contre l'asservissement par un système déshumanisé, bureaucratisé, dématérialisé ! Là, les huissiers accourent, les avocats s'affairent et l'Autorité de la concurrence se révèle d'un zèle exceptionnel ! Eh non ! L'égalité dans ce domaine n'est pas pour tous ! Le droit à la liberté d'expression semble se décliner selon le poids économique de chaque acteur !

Même dans les démocraties les plus évoluées, la liberté fondamentale d'expression a toujours été un combat quotidien. C'est une lutte où il faut d'abord identifier les menaces. Ils sont pourtant là, ceux qui détournent nos patients pour assurer leurs profits, qui organisent des campagnes de presse pour insulter la probité du praticien et sa déontologie médicale et, finalement, au nom de la libre concurrence, qui s'attaquent à nos institutions et syndicats pour nous intimider tous et tenter de nous museler. Mais ils ne peuvent gagner et asservir l'exercice libéral des professionnels de santé, si chacun les identifie et assume sa part dans la lutte pour préserver les libertés fondamentales, et d'abord la liberté d'expression.

**Marc Sabek**